

## PAROLES

### BÉBÉ SECOUÉ

Attention, c'est un geste de maltraitance !

La scène est classique...

Un adulte exaspéré par les pleurs d'un bébé. Il l'empoigne et le secoue pour le faire taire. Le plus souvent, l'adulte est seul face à l'enfant et il ne tolère plus ses pleurs exaspérants. Tout le monde est susceptible d'être énervé par ces pleurs. C'est une réaction compréhensible et normale.

Ce qui n'est pas normal, c'est de passer à l'acte et de secouer le bébé pour le faire taire. Le secouement est une forme de maltraitance. C'est un geste violent.



### 6 mois à 1 an...

Le syndrome du bébé secoué se caractérise par un traumatisme crânien qui survient lorsque l'enfant est violemment secoué par un adulte. Le plus souvent, l'enfant est âgé de moins d'un an et dans deux tiers des cas, de moins de six mois.

Secouer peut tuer, secouer peut handicaper à vie. Un seul secouement suffit à créer des lésions cérébrales. Les pleurs sont toujours un moyen d'expression qu'il ne faut pas négliger et donc rester toujours très attentif et vigilant au comportement du bébé.

### Bébé s'exprime...

Un bébé pleure. Vous avez cherché des moyens simples de répondre à sa demande en lui parlant doucement, en lui donnant à boire, en le berçant, en le promenant, en changeant sa couche...mais il ne se calme pas, les pleurs c'est aussi son moyen d'expression.

Si vous êtes agacé, irrité, énervé et que vous n'avez pas réussi à le calmer, le mieux est de coucher l'enfant sur le dos, dans son lit et de quitter la pièce.

Il ne faut pas hésiter à faire appel à une tierce personne, un membre de son entourage proche, des parents, une puéricultrice ou un médecin du service de PMI, Protection maternelle et infantile du Département de Saône-et-Loire.

### Dans la vie professionnelle...

Dans les pratiques professionnelles d'assistant maternel, les premiers jours d'accueil sont souvent des périodes difficiles, l'enfant peut pleurer plus que d'ordinaire. Il est important de prévoir, avec les parents, une période d'adaptation suffisante, afin de mieux comprendre les besoins de l'enfant. C'est une bonne période pour faire connaissance et développer ainsi grande écoute et grande attention envers le nouveau bébé pour savoir encore mieux limiter ses pleurs.

# l'écho

## des assistants maternels

Saône-et-Loire N° 10 - Novembre 2015

## Événement



Commission consultative paritaire départementale des assistants maternels et familiaux (CCPD) de Saône-et-Loire

### UNE INSTANCE PARITAIRE POUR VOUS...

Les assistants maternels et familiaux agréés de Saône-et-Loire ont élu leurs nouveaux représentants le 23 juin dernier pour un mandat d'une durée de six ans.

4 932 électeurs étaient inscrits et 1 395 ont participé au vote, soit 28% des électeurs.

19 bulletins nuls et 8 blancs ont été décomptés. 1 368 votes ont été valablement comptabilisés. La liste de l'association des assistants maternels et des familles d'accueil de Saône-et-Loire a obtenu l'ensemble des postes pour siéger à la CCPD.

Les représentants du Département sont le Président du Conseil départemental ou son représentant, et des conseillers départementaux et des agents des services du Département, désignés par le Président du Conseil départemental.

Suite aux élections cantonales de mars dernier et au renouvellement de l'Assemblée départementale, cette nouvelle CCPD est désormais présidée par Marie-Thérèse Frizot, 8<sup>e</sup> vice-présidente chargée de l'éducation, de l'enfance et de la famille. C'est

Josiane Corneloup, conseillère départementale de Charolles qui a été désignée en qualité de suppléante de la nouvelle présidente.

### Agrément et formation : c'est important

La Commission consultative paritaire départementale des assistants maternels et familiaux (CCPD) est une commission obligatoire. Elle est nécessairement saisie par le Président du Conseil départemental quand il envisage de retirer, restreindre ou ne pas renouveler un agrément. La CCPD est également consultée sur le bilan annuel des agréments et sur le plan de formation des assistants maternels.

La CCPD comprend, en nombre égal, des représentants des assistants maternels et familiaux agréés résidant dans le département (4 titulaires et 4 suppléants) et des représentants du Département (4 titulaires et 4 suppléants).

Si votre dossier est présenté au sein de cette instance, vous pouvez avoir accès à vos informations personnelles, vous faire assister ou vous faire représenter, apporter toute information écrite ou orale. Si vous le souhaitez, vous pouvez contacter les membres élus qui vous représentent. N'hésitez pas à consulter la composition de la nouvelle CCPD sur [www.saoneetloire71.fr](http://www.saoneetloire71.fr)



Marie-Thérèse Frizot  
Présidente de la CCPD  
8<sup>e</sup> vice-présidente chargée de  
l'éducation, de l'enfance  
et de la famille,  
Conseillère départementale  
du canton de Montceau-Mines



Josiane Corneloup  
Présidente suppléante  
de la CCPD  
Conseillère départementale  
du canton de Charolles

## Chiffres

En Saône-et-Loire, il existe

**17** maisons d'assistants maternels regroupant **54** assistants maternels.

**4 407** assistants maternels sont agréés en Saône-et-Loire par les services du Département ; ce qui représente une capacité d'accueil globale de **15 255** places ! (Chiffres au 1<sup>er</sup> août 2015).

**12 643** enfants sont déclarés en accueil au service PMI du Département par les assistants maternels (Période du 1<sup>er</sup> janvier au 7 août 2015).



[www.saoneetloire71.fr](http://www.saoneetloire71.fr)  
[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

Création maquette : SED cd71

Impression : SED cd71

Crédits photos :

Département de Saône-et-Loire,  
Direction de la communication

Coédition :

CAF de Saône-et-Loire  
Département de Saône-et-Loire.  
Mise sous pli : ESAT Mâcon

## Zoom sur



## ACCUEILS SPÉCIFIQUES\*

Faites-le savoir...

### Quand on parle d'accueil spécifique, de quoi parle-t-on exactement ?

L'accueil d'un enfant porteur d'un handicap, les contraintes des horaires particuliers le samedi, dimanche ou jour férié... revêtent des conditions particulières d'organisation. Certains parents, de par leurs obligations, sont très preneurs de ces nouvelles formes de garde d'enfant.

Si vous réalisez un accueil spécifique, faites-le savoir au relais assistants maternels de votre secteur. C'est un peu plus de confort et de tranquillité que vous apporterez aux parents soucieux de concilier vie familiale et activité professionnelle par exemple.

Pour le RAM, votre information sera de la plus haute importance car elle va permettre de mieux orienter les parents à la recherche de ce type d'accueil.

### Un contact de la part du RAM

En Saône-et-Loire, les 49 Relais assistants maternels sont chargés d'un recensement à l'échelon du département. Prochainement, ils vont contacter les assistants maternels de leur secteur, par téléphone ou par courrier, pour faire le point avec eux.

Ce recensement des disponibilités exprimées au plus près des réalités de terrain par les assistants maternels permettra ensuite de diffuser cette information à tous les parents ayant exprimé des besoins spécifiques : parents qui, malheureusement, rencontrent souvent encore des difficultés pour trouver une solution de garde adaptée.

L'accueil spécifique\*, c'est :

- des horaires atypiques (la nuit de 19 h à 7 h, le samedi, le dimanche et les jours fériés),
- l'accueil d'un enfant porteur de handicap,
- l'accueil périscolaire,
- l'accueil d'urgence,
- l'accueil à temps partiel.

(\* Lire également l'Echo N° 9 de janvier 2015 ; il consacrait un article aux résultats de la consultation lancée, en 2014, auprès des assistants maternels et des parents sur l'accueil de l'enfant en horaires atypiques).

### Sachez-le !

Vous ne connaissez pas les relais assistants maternels ? Ils ont une mission d'information auprès des parents et des professionnels de la petite enfance.

Accessibles à tous et gratuits, les RAM sont financés par le Département de Saône-et-Loire et la Caisse d'allocations familiales.

Retrouvez toutes les coordonnées sur les sites [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr) de la Caf ou [www.saoneetloire71.fr](http://www.saoneetloire71.fr) du Département.

## Entre nous

### PAJEMPLOI

Bien respecter les délais et procédures...

L'embauche d'un assistant maternel ouvre droit pour les parents employeurs à des prestations par le centre **Pajemploi**.

À l'issue de la déclaration par l'employeur, l'assistant maternel reçoit des identifiants lui permettant de visualiser sur le site Pajemploi sa situation : paiements effectués, attestations actualisées, cotisations à jour...



Centre national Pajemploi  
réseau Urssaf 43013 Le Puy-en-Velay  
ou à l'adresse mél : [pajemploi@urssaf.fr](mailto:pajemploi@urssaf.fr)

### Pour tout changement...

L'assistant maternel doit transmettre la copie de chaque nouvelle attestation d'agrément notifiée par le service de PMI (déménagement, renouvellement) du Département, accompagnée de son numéro de salarié Pajemploi à l'adresse suivante :

Attention, tout oubli ou retard de votre part, peut entraîner un arrêt de prise en charge pour les parents employeurs

## Coup d'œil



### VIES DE FAMILLE

Votre magazine, nouvelle version, est en ligne sur le site [caf.fr](http://caf.fr)

Le magazine *Vies de famille* fait peau neuve : maquette repensée et navigation facilitée avec un accès direct depuis la page d'accueil de [caf.fr](http://caf.fr). Tout a été repensé pour une information mieux ciblée encore sur les aides et prestations de la Caf.

Accueil d'un enfant, recherche d'un logement, premier emploi : *Vies de famille* accompagne les familles dans toutes les étapes de la vie. Retrouvez toutes les informations sur les prestations familiales, les actualités de la branche Famille et la vie de votre Caf.

Bonne découverte, bonne lecture !

### Sept nouvelles rubriques

L'actualité se décline désormais en sept thématiques.

- 1 Devenir parent** : comment accueillir bébé ? Qui va le garder ? Trouvez toutes les bonnes réponses aux questions pour bien accueillir un enfant.
- 2 Élever ses enfants** : éducation, scolarisation, accès aux loisirs... Tous les sujets pour des parents attentifs.
- 3 Se loger** : un accompagnement pas à pas dans toutes les démarches liées au logement.
- 4 Vivre avec un handicap** : toutes les actualités si vous ou l'enfant dont vous vous occupez êtes en situation de handicap.

**5 Jeune ou étudiant** : poursuite d'études, premier emploi ou logement... Toutes les clés pour bien démarrer dans la vie active.

**6 Changement de situation** : mariage, pacs, divorce, départ d'un enfant du foyer... Des étapes de vie importantes avec des conseils indispensables.

**7 Accident de vie - précarité** : perte d'un proche ou d'un emploi, difficultés financières ou d'insertion, problèmes de santé... Le nouveau site vous soutient dans toutes les étapes de la vie, même les plus difficiles.

## À savoir

### LES LITS D'APPOINTS

Des conseils indispensables par Muriel Trebucq\*

*Lit d'appoint, lit parapluie... le couchage de l'enfant doit se faire en toute sécurité. Il est donc indispensable d'utiliser un lit d'appoint aux normes, en bon état, surtout s'il a été acheté d'occasion. Cette forme de couchage doit rester occasionnelle.*

*Pensez donc bien à contrôler ce lit régulièrement et à remplacer ou réparer toutes les pièces manquantes ou desserrées.*

### Avant de coucher l'enfant... Des conseils sur les dispositifs

Blocage :

- vérifiez que les dispositifs du lit en position ouverte soient correctement verrouillés pour éviter tout repli du lit sur l'enfant.

Pliage :

- vérifiez que le dispositif est fiable et résistant et qu'il ne peut pas être manœuvré de l'intérieur par l'enfant.

- vérifiez qu'il n'existe aucun risque de coincement entre les différents éléments du lit, en particulier sous l'effet du poids de l'enfant.

### Des conseils sur le couchage...

> ne pas rajouter de matelas supplémentaire, conformément à la notice du constructeur. Seul le matelas fourni par le fabricant (appelé galette) doit être utilisé ; il est prévu pour assurer une sécurité maximale.

Ce matelas répond à des normes respectant :

- la profondeur du lit, suffisante, pour empêcher l'enfant d'enjamber le bord et de basculer,
- le poids du lit, d'où un maintien de sa stabilité,
- le format du lit, évitant le risque d'étouffement de l'enfant entre la toile du lit et le matelas trop épais.

> conservez un espace suffisant entre chaque lit afin d'accéder facilement à l'enfant, ne placez pas le lit près de rideaux, de source de chaleur, de fenêtres...

Et comme dans tout autre lit...

> retirez les objets de literie mous (oreillers, couettes, tour de lit, couverture...). Utilisez une gigoteuse, un surpyjama ou une turbulette personnelle adaptés à la taille de l'enfant.

> couchez les nourrissons sur le dos, retirez collier, chaîne ou cordon de sucette.

\* Muriel Trebucq, cadre de santé-puéricultrice, conseillère technique en PMI, Protection maternelle et infantile à la Direction de l'enfance et des familles au Département de Saône-et-Loire.

## Infos Pratiques

### Inscrivez-vous sur mon-enfant.fr

Vous êtes assistant maternel agréé et vous souhaitez être référencé sur le site [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr) ?

Contactez la Caisse d'allocations familiales de Saône-et-Loire et rejoignez les assistants maternels déjà inscrits. Plus de 3 200 y sont référencés.

### Lu pour vous ...

La direction de la lecture publique du Département de Saône-et-Loire (DLP) propose une sélection de livres pour les bébés lecteurs à partir des présentations du comité de lecture jeunesse, sur le site : [bibliotheques71.fr](http://bibliotheques71.fr)



### Chat et chien

De Jeanne Boyer

Un chien et un chat s'adorent et se détestent, jouent et se disputent mais ne peuvent pas se passer l'un de l'autre, comme un frère et une sœur.

De 0 à 3 ans.

### Devine les animaux

De Laure Du Fay

Six devinettes illustrées interrogent et créent la surprise grâce à de grands rabats découpés laissant voir une couleur et le cri d'un animal. De 0 à 3 ans.

### Animaux surprises

De Gilbert Legrand

Un imagier détourne des objets courants pour les transformer en une partie du corps d'un animal. De 3 à 10 ans.

### Moi devant

De Nadine Brun-Cosme

Léon, Max et Rémi marchent en file indienne. Après avoir essayé plusieurs combinaisons, ils décident de marcher de front. Un album sur l'amitié et l'enfant de grandir. De 3 à 10 ans.

### La valise rose

De Susie Morgenstern

À sa naissance, Benjamin reçoit des peluches, des mobiles, des jouets et des grenouillères, un cheval à bascule. Tout le monde est étonné lorsque sa grand-mère arrive avec une valise rose en guise de cadeau. De 3 à 10 ans.

### Courrier des lecteurs

D'accord, pas d'accord...

Votre avis nous intéresse.

Écrivez-nous sur papier libre :

Département de Saône-et-Loire

Direction de l'enfance

et des familles/Service PMI/

Assistants maternels

Espace Duhesme -18, rue de Flacé

71026 Mâcon cedex 9

Ou par mél à : [def@cg71.fr](mailto:def@cg71.fr)